

Trotteurs pour bébés



En Autriche, un bébé de 6 mois installé dans son nouveau trotteur explorait la maison pendant que sa mère cuisinait. Malgré la surveillance de sa mère, l'enfant s'est déplacé rapidement et est tombé dans l'escalier menant au sous-sol. Le bébé a été hospitalisé pendant une semaine pour une fracture. « Je n'aurais jamais pensé que Luca pouvait aller aussi vite avec son trotteur, il a vraiment traversé le couloir à toute vitesse jusqu'à l'escalier et je n'ai rien pu faire à part regarder ce qui se passait » a déclaré sa mère après l'accident.

Source : Graz, CHU de chirurgie pédiatrique. Département de la recherche et de la prévention des blessures, 2013.

Pourquoi les trotteurs peuvent-ils poser problème ?

- Il existe de nombreuses données provenant des services d'urgence européens et américains qui montrent que les trotteurs pour bébé sont responsables chaque année de milliers d'accidents impliquant des enfants.⁴
- D'après les données de l'IDB, on estime que les trotteurs sont dans les 28 États membres de l'UE responsables chaque année d'environ 580 accidents impliquant des enfants âgés de 0 à 4 ans, suffisamment graves pour nécessiter une visite aux urgences.
- De nombreux parents pensent que les trotteurs aident les enfants dans l'apprentissage de la marche. Au Royaume-Uni, les kinésithérapeutes estiment que les trotteurs sont responsables de 4 000 blessures par an, qu'ils perturbent l'apprentissage de la marche et le développement des capacités visuelles des enfants et qu'ils les empêchent aussi d'explorer correctement leur environnement.⁵
- Au Canada, la chute dans les escaliers d'enfants installés dans des trotteurs est la cause la plus fréquente de blessures graves à la tête chez les enfants de moins de 2 ans. De 1990 à 2002, 1 935 blessures d'enfants âgés de 5 à 14 mois ont été déclarées. C'est la raison pour laquelle les trotteurs sont interdits au Canada depuis 2004.⁶

Pourquoi les trotteurs sont-ils dangereux pour les enfants ?

Certains parents pensent que l'enfant peut se divertir en toute sécurité dans un trotteur pendant qu'ils sont occupés à d'autres tâches. Les trotteurs possèdent pourtant deux caractéristiques qui les rendent particulièrement dangereux : d'une part ils augmentent la mobilité et la vitesse de déplacement de l'enfant, d'autre part, ils lui permettent d'être surélevé et donc d'atteindre davantage d'objets.

Les trotteurs présentent également un risque de chute. En permettant à l'enfant d'aller plus vite, d'être plus mobile et d'avoir à sa portée davantage de choses, ils peuvent provoquer une chute dans l'escalier, un choc contre une cuisinière allumée, contre un coin de table ou dans une porte vitrée. Les trotteurs n'offrent qu'un équilibre limité à un enfant qui ne sait pas encore tenir debout ou marcher. S'ils sont instables, les trotteurs peuvent facilement basculer. La plupart des blessures sont causées par :

- **une chute dans les escaliers** : les enfants installés dans des trotteurs peuvent rapidement atteindre le bord d'un escalier et tomber. Ce type d'accident intervient fréquemment lorsqu'aucune barrière de protection n'a pas été installée sur le palier en haut des escaliers ; l'enfant peut alors se blesser gravement ou mortellement à la tête.
- **le basculement du trotteur** : les trotteurs peuvent basculer lorsque les enfants essaient de traverser des surfaces inégales comme un pas de porte ou les bords d'un tapis.
- **la multiplication des objets dangereux à portée de main** : les parents doivent être conscients du fait de la position surélevée de l'enfant, les trotteurs permettent à ce dernier d'atteindre beaucoup plus d'objets domestiques, tels que les cordons électriques de bouilloires remplies d'eau bouillante, les rideaux et les objets posés sur des tables.

CONSEIL DE SÉCURITÉ :
N'utilisez pas de trotteur pour bébé.

- **des brûlures** : les enfants installés dans des trotteurs peuvent se brûler en touchant des surfaces chaudes comme les portes de fours, les radiateurs, les chauffe-eaux et les cheminées. Les enfants peuvent également se brûler en atteignant et en avalant des liquides chauds, comme une soupe, du café ou de l'huile de cuisson. Par ailleurs, la position verticale de l'enfant dans le trotteur implique que les brûlures sont souvent situées au visage et à la tête.
- **un empoisonnement** : il a été démontré que les trotteurs augmentent le risque d'empoisonnement et d'ingestion de produits toxiques. Comme pour les brûlures, ceci s'explique par le fait que l'enfant peut atteindre davantage d'objets, ce qui augmente l'exposition aux produits potentiellement dangereux comme les plantes, les boissons alcoolisées, les produits ménagers, les parfums et les cigarettes.

Précautions à prendre avant tout achat ou utilisation :

Compte tenu des risques accrus de blessures qu'ils présentent pour les enfants, l'Alliance européenne pour la sécurité de l'enfant déconseille l'achat et l'utilisation des trotteurs. C'est également la position de la déclaration commune⁷ signée par l'Alliance et l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC - the Consumer Voice in Standardization), qui recommande aux parents et responsables d'enfants de choisir des solutions de remplacement plus sûres, et appelle les professionnels de santé à ne pas promouvoir l'utilisation des trotteurs. Des normes volontaires ont été adoptées, de même que des politiques de prévention des blessures reposant sur l'éducation des parents et l'apposition de symboles d'avertissement. Dans de nombreux pays, des modifications dans la conception des trotteurs ont été introduites afin de tenter de les rendre « plus sûrs » ; leur base a ainsi été élargie et leurs roulettes munies de freins pour prévenir tout risque de chute dans les escaliers. Il est encore trop tôt pour déterminer si la norme européenne EN 1273: 2005 – Articles de puériculture – Trotteurs a permis de réduire le nombre ou la gravité des blessures dues aux trotteurs.⁸

Si, en dépit de ces recommandations, vous décidez d'acheter un trotteur, veillez à ce qu'il présente les caractéristiques de sécurité suivantes destinées à prévenir les risques de chute dans les escaliers et autres blessures :

- vérifiez que le trotteur est conforme à la norme européenne EN 1273: 2005 - Articles de puériculture - Trotteurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai,
- vérifiez que le trotteur est plus large que l'encadrement des portes et que l'enfant ne pourra donc pas se déplacer de pièce en pièce,
- vérifiez que le trotteur est doté d'une poignée qui vous permettra d'arrêter votre enfant en haut d'un escalier.

Comment l'utiliser en toute sécurité :

- Installez une barrière de protection en haut des escaliers et assurez-vous qu'elle fonctionne correctement. Fermez toutes les portes.
- N'utilisez pas de trotteur dans votre cuisine. Tenez les enfants éloignés des surfaces et contenants chauds. Tenez les contenants chauds éloignés des bords de tables et de plans de travail.
- Faites attention aux cordons des appareils ménagers qui peuvent pendre et aux autres objets qu'un bébé installé dans son trotteur pourrait attraper.
- N'utilisez pas de trotteur dans les pièces comportant des cheminées à foyer ouvert ou d'autres systèmes de chauffage auxquels les enfants peuvent avoir accès.
- Tenez l'enfant éloigné des toilettes, des piscines et autres points d'eau.
- Restez près de votre enfant et n'utilisez le trotteur que sur des surfaces lisses. Aidez votre enfant à franchir les pas des portes et les tapis.
- Faites attention aux objets laissés à portée de main de votre bébé : cigarettes/cendriers, alcool, médicaments.

⁴ PROSAFE (Forum pour l'application de la sécurité des produits européens). Joint Action on Baby Walkers 2009. <http://www.prosafe.org/default.asp?itemID=66&itemTitle=undefined>

⁵ RoSPA. Should my child use a baby walker? <http://www.rospa.com/faqs/detail.aspx?faq=217>.

⁶ Agence de la santé publique du Canada. Étude des blessures chez les enfants et les jeunes, Édition 2009 – Pleins feux sur la sécurité des produits de consommation. <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cyi-bej/2009/index-eng.php>.

⁷ ECSA/ANEC. Position Statement on Baby Walkers. <http://www.childsafetyeurope.org/publicationspositionstatements/baby-walkers.html>

⁸ ANEC, Newsletter number 98, Nov 2008. <http://www.anec.org/anec.asp?rd=3735&ref=02-01.01-01&lang=en&ID=236>

